

Votre interlocuteur AXA

Entreprise Responsable, AXA France développe depuis plusieurs années des produits d'assurance à dimension sociale et environnementale. axafrance.fr

* Ces services sont des preuves de nos engagements

AXA Votre SERVICE

Vous apporter plus de simplicité, vous conseiller dans la durée, être présent dans tous les moments clés et rester en permanence à votre écoute. Vous offrir en résumé plus de sérénité.

Retrouvez nos services sur axa.fr/axavotreservice
Comparez-les sur Quialemilleurservice.com

Rejoignez-nous sur  facebook.com/axavotreservice
axa.fr  twitter.com/axavotreservice

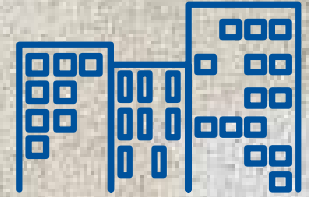
AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre - AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 € - 310 499 959 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Juridica. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly-le-Roi. Entreprises régies par le Code des Assurances. AXA Banque. S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 467 904 € - 542 016 993 R.C.S. Créteil - Intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie et d'AXA France IARD. N°ORIAS 07 025 377 - AXA Banque Financement. S.A. au capital de 33 855 000 € - 348 211 244 R.C.S. Créteil - Intermédiaire en assurance pour le compte d'AXA France Vie. N°ORIAS 07 025 368 - Sièges sociaux : 203/205, rue Carnot - 94138 Fontenay-sous-Bois Cedex. ANPERE. Association Loi 1901 - Siège : Immeuble Axa Étoile - 103/105 rue des Trois Fontaines 92000 Nanterre.

réinventons / notre métier



Ref. 966406.11.2014 - ACl - Crédit photos : Photomostop, Corbis. Document non contractuel - Conception du nom AXA Votre service - e-pensée.

Du temps, vous en manquez.
Gagnez-en ! *



ENTREPRISES SERVICES

Pour les Syndics de Copropriétés

* Incendie, dégâts des eaux, vandalisme...
Avec les ENTREPRISES

SERVICES, AXA *facilite*
la gestion des sinistres
dans vos copropriétés.

réinventons / notre métier



Vous avez subi un sinistre au sein d'un des immeubles que vous gérez ?

Gagnez du temps grâce aux **ENTREPRISES SERVICES d'AXA.**

- 1 - Reprenez votre activité dans les meilleurs délais, sans vous préoccuper de la gestion de vos réparations. Simplifiez votre gestion administrative.

AXA s'occupe de tout :

- Une Entreprise Service est rapidement envoyée sur le lieu du sinistre afin d'évaluer les dégâts et effectuer les travaux.
- Un suivi du dossier allégé avec votre assureur : l'Entreprise Service vous informe en temps réel de l'avancée de votre dossier.

- 2 - *Aucune avance de fonds n'est à prévoir.*

Aucune facture n'est à payer. AXA règle directement l'entreprise prestataire une fois les travaux terminés.

- 3 - **Bénéficiez d'un réseau d'entreprises partenaires sélectionnées par AXA.**

En cas de sinistre garanti par votre contrat Multirisques, AXA met à votre disposition *un réseau de 1 200 entreprises partenaires multi-compétences* (ex : miroitiers, peintres, serruriers, ...). Ces entreprises labellisées, régulièrement contrôlées par AXA, sont sélectionnées pour leurs prestations de qualité.

Vous bénéficiez d'une *garantie des réparations*



- Pour déclencher ce service, c'est très simple



Déclarez votre sinistre auprès de votre interlocuteur habituel.



Une Entreprise Service prend contact avec vous sous 48h afin de fixer une date de rendez-vous.



L'Entreprise Service sélectionnée par AXA intervient rapidement sur le lieu du sinistre pour effectuer un état des lieux et fixer une date d'intervention.



L'Entreprise Service effectue les réparations à la date convenue avec vous.



AXA règle directement les réparations à l'Entreprise Service.



Une enquête de satisfaction vous est transmise, afin de s'assurer de la qualité de l'intervention de l'Entreprise Service.

UN EXEMPLE

Début 2014, en Bretagne, une fuite inonde plusieurs logements appartenant à un syndicat de copropriété assuré chez AXA. Suite à ce dégât des eaux, notre assuré déclare son sinistre auprès de son interlocuteur AXA.

En réponse à la déclaration de l'assuré, AXA a immédiatement contacté une Entreprise Service de la région. Une semaine plus tard, l'Entreprise Service s'est déplacée au sein de l'immeuble sinistré afin de réaliser un état des lieux. Un relevé d'humidité a été effectué. Une date d'intervention est alors fixée. Une fois les travaux de peinture réalisés, AXA a directement payé la facture à l'Entreprise Service.

Lors de l'assemblée générale des copropriétaires suivante, les propriétaires ont tous manifesté leur contentement face à la rapidité de l'intervention et la qualité de la prestation.

